

BREVETS DE TOURISME EQUESTRE



REGLEMENT

Applicable au 25/02/2011



BREVET DE RANDONNEUR DE BRONZE

I- Définitions

Le Brevet de Randonneur de Bronze reconnaît la capacité d'un cavalier à participer à des activités encadrées (promenades, sorties, petites randonnées).

II- Programme

1. Connaissances du cheval

- ▶ Principales parties externes du cheval
- ▶ Principales parties du licol, du filet et de la selle
- ▶ Pansage élémentaire, attacher son cheval

2. Equitation

- ▶ Etre capable de se déplacer aux trois allures et en terrain varié
- ▶ Conduite du cheval en main dans des situations simples

3. Connaissances de l'environnement et de la pratique en extérieur

- ▶ Connaissance et identification des principaux aliments du cheval. Participation à la distribution des rations.
- ▶ Connaissance des règles générales de sécurité, connaissance du code de la route dans ses applications aux déplacements à cheval.
- ▶ Sensibilisation au respect du milieu naturel, de l'environnement végétal et animal. Les précautions en déplacement et lors des haltes, le feu, les morsures de vipères, piqûres d'insectes, plantes toxiques.
- ▶ Initiation à l'orientation. Etre capable de se déplacer avec un plan ou une carte routière, dans un espace connu. Approche de la lecture de la carte.

III- Épreuves de l'examen

A ce niveau, toutes les connaissances peuvent être jugées et validées lors de randonnées. Il est toujours possible d'organiser une épreuve spécifique pour une partie ou pour la totalité des épreuves.

1. Epreuve 1 : Connaissances du cheval

L'évaluation se finalise par un verdict acquis ou non acquis.

2. Epreuve 2 : Equitation

L'évaluation se finalise par un verdict acquis ou non acquis.

Les titulaires du Galop 2 de Cavalier ou de Pleine Nature ont de fait cette épreuve acquise.

3. Epreuve 3 : Connaissances de l'environnement et de la pratique en extérieur

- ▶ Connaissance des aliments
- ▶ Connaissance des règles de sécurité
- ▶ Connaissance du milieu naturel
- ▶ Orientation

Le candidat doit répondre par écrit ou par oral à une question sur chaque thème, soit quatre questions au total. L'évaluation se finalise par un verdict acquis ou non acquis.

IV- Session d'examen

1. Centre d'examen

Tout organisme adhérent à la FFE peut organiser des sessions d'examen.

Tout organisateur d'examen s'engage à saisir le procès verbal de résultats de la session qu'il a organisé sur ffe.com rubrique saisie de galop dans un délai maximum de 8 jours après la date de l'examen.

2. Examineur

Les examinateurs doivent être titulaires de la licence de pratiquant FFE de l'année en cours et d'un code d'examineur valide.

Le code examinateur est accordé aux titulaires d'un diplôme requis pour l'enseignement, l'encadrement et l'animation des activités équestres qui en font la demande, dans les limites des prérogatives de leur diplôme.

3. Conditions d'inscription

- ▶ Etre titulaire de la licence fédérale en cours de validité,
- ▶ Avoir effectué au moins quatre journées de randonnée validées sur le carnet de randonnées électronique.

4. Evaluation

L'examen est composé de 3 épreuves indépendantes évaluées en acquis/non acquis.

Les cavaliers et leurs montures doivent se présenter dans une tenue correcte et adaptée. Le port d'une protection céphalique NF EN 1384 est obligatoire.

Les harnachements doivent être propres et ajustés, adaptés à l'activité, au niveau des candidats et de leurs montures, et en bon état permettant ainsi la pratique équestre en toute sécurité.

L'examineur doit refuser un couple cavalier/monture qui se présente en dehors des conditions nécessaires au respect de la sécurité dans les activités équestres.

5. Résultats

Un candidat qui valide les 3 épreuves obtient le Brevet de Randonneur de Bronze.

L'examineur valide les résultats grâce à son code dans les 8 jours suivant l'examen.

6. Equivalences

Pour les titulaires du Galop 2 de Pleine Nature, la saisie de 4 journées de randonnées sur son carnet électronique entraîne automatiquement la validation du Brevet de Randonneur de Bronze.

Pour les titulaires d'un carnet de randonnées électronique comportant 4 jours de randonnées minimum, la validation du Galop 2 de Pleine Nature entraîne automatiquement la validation du Brevet de Randonneur de Bronze.

BREVET DE RANDONNEUR D'ARGENT

I- Définitions

Le Brevet de Randonneur d'Argent reconnaît la capacité à participer à des randonnées en terrain varié et l'autonomie du cavalier dans le groupe, tant en utilisation du cheval que dans son entretien quotidien.

II- Programme

Il se compose :

- ▶ De connaissances sur le cheval,
- ▶ De connaissances sur l'environnement et la pratique en extérieur,
- ▶ D'une partie équitation.

1. Connaissances du cheval

a) Hippologie et entretien du cheval

- ▶ Description externe détaillée du corps et des membres, les robes et leurs particularités (marques blanches en tête et sur les membres),
- ▶ Description externe du pied, description et rôle de la ferrure,
- ▶ L'alimentation classique et les aliments industriels, notions pratiques sur la ration, les repas, les quantités selon les types d'aliments,
- ▶ L'abreuvement : où, quand, comment ? Qualité et température de l'eau, quantité, "couper " l'eau,
- ▶ Etre capable d'assumer toute responsabilité individuelle au sein d'une randonnée collective,
- ▶ Règles générales d'hygiène et d'entretien courant :
 - être capable de déceler : gonfles, abcès, mycoses, tiques...
 - manifestations extérieures des troubles respiratoires (toux, jetage, ...)
 - boiteries et anomalies du déplacement.

b) Pansage et soins

- ▶ Le but du pansage,
- ▶ Nomenclature et usage correct des différents instruments,
- ▶ Soins avant et après le travail,
- ▶ Savoir prendre, tenir et curer les pieds,
- ▶ Maréchalerie : savoir apprécier l'état d'un pied et de sa ferrure, être capable de tenir les pieds pour la pose et la dépose d'un fer.

c) Seller, brider et attacher

- ▶ Mise en place du tapis et/ou de la couverture, de la selle, dégarrotage, liberté du rein, les sanglages,
- ▶ Brider : ajustage et précautions,
- ▶ Licol et longe de route : ajustage, attaches d'écurie et de route, nœuds de sécurité,
- ▶ Savoir où et comment attacher son cheval, savoir attacher quelque chose à son cheval, dépannage élémentaire de secours (rivets, nœuds...).

2. Connaissances de l'environnement et de la pratique en extérieur

a) Réglementations

- ▶ Connaissances des règles de la circulation à cheval : code de la route, règlement applicable aux cavaliers, circulation en campagne et en forêt,
- ▶ Transmission des consignes : voix, gestes,
- ▶ Relations avec la population, tenue et devoirs des cavaliers, courtoisie entre eux et vis-à-vis des tiers,
- ▶ Conduite à tenir en cas d'accident,
- ▶ Les structures fédérales.

b) Orientation - Topographie

- ▶ Savoir orienter la carte selon les détails du terrain,

- ▶ Reconnaître et différencier :
 - les axes de circulation (autoroutes, routes, chemins, layons, voies ferrées, etc.),
 - les cours d'eau, forêts, zones de culture,
 - savoir utiliser la légende de la carte,
 - utilisation sommaire de la boussole, du soleil.

c) Milieu naturel

- ▶ Connaissance de la faune et de la flore : reconnaître 5 arbres, 5 plantes à fleurs, 5 animaux sauvages sur photos (à adapter à la région), les indices de présence,
- ▶ Les grands animaux (cerf, chevreuil, chamois, sanglier...) : connaissances sommaires (habitat, mœurs, régime alimentaire), particularités, reconnaissance des sexes, comportement social,
- ▶ Plantes toxiques : connaître et reconnaître 5 plantes toxiques, savoir s'en inquiéter,
- ▶ Notion de respect de l'environnement en tant que cavalier,
- ▶ Les dangers : contenu du Brevet de Randonneur de Bronze, la chaleur, l'orage.

3. Equitation

Conduite du cheval aux 3 allures en terrain varié

- ▶ Conduite en terrain varié, sur des difficultés naturelles ou aménagées, du cheval monté ou en main ; cette épreuve correspond au parcours en terrain varié (P.T.V.) du Galop 4 de Pleine Nature.
- ▶ Les titulaires du Galop 4 de Pleine Nature ont de fait l'épreuve acquise.

III- Épreuves de l'examen

L'examen comporte 4 épreuves théoriques et une épreuve pratique.
La validation des épreuves 1 et 5 peut avoir lieu lors d'une randonnée.

1. Epreuve 1 : Hippologie et entretien du cheval

L'évaluation se finalise par un verdict acquis ou non acquis.
L'évaluation peut avoir lieu lors d'une randonnée.

2. Epreuve 2 : Réglementations

Le candidat doit répondre par écrit ou par oral.
L'évaluation se finalise par un verdict acquis ou non acquis.

3. Epreuve 3 : Orientation, topographie

Le candidat doit répondre par oral.

4. Epreuve 4 : Connaissances du milieu naturel

Le candidat doit répondre par oral.
L'évaluation se finalise par un verdict acquis ou non acquis.

5. Epreuve 5 : Equitation

- ▶ Pansage et soins,
- ▶ Seller, brider, attacher,
- ▶ Conduite du cheval aux trois allures et en terrain varié.

IV- Session d'examen

1. Centre d'examen

Tout organisme adhérent à la FFE peut organiser des sessions d'examen.
Tout organisateur d'examen s'engage à saisir le procès verbal de résultats de la session qu'il a organisé sur ffe.com rubrique saisie de galop dans un délai maximum de 8 jours après la date de l'examen.

2. Examineur

Les examinateurs doivent être titulaires de la licence de pratiquant FFE de l'année en cours et d'un code d'examineur valide.

Le code examinateur est accordé aux titulaires d'un diplôme requis pour l'enseignement, l'encadrement et l'animation des activités équestres qui en font la demande, dans les limites des prérogatives de leur diplôme.

3. Conditions d'inscription

- ▶ Etre titulaire de la licence fédérale de l'année en cours,
- ▶ Etre titulaire du Brevet de Randonneur de Bronze,
- ▶ Totaliser au minimum 6 journées de randonnée après l'obtention du Brevet de Randonneur de Bronze, validées sur le carnet de randonnées avec au moins deux journées consécutives sans retour à la base de départ.

4. Evaluation

L'examen est composé de 5 épreuves indépendantes évaluées en acquis/non acquis.

Les cavaliers et leurs montures doivent se présenter dans une tenue correcte et adaptée. Le port d'une protection céphalique NF EN 1384 est obligatoire.

Les harnachements doivent être propres et ajustés, adaptés à l'activité, au niveau des candidats et de leurs montures, et en bon état, permettant ainsi la pratique équestre en toute sécurité.

L'examineur doit refuser un couple cavalier/monture qui se présente en dehors des conditions nécessaires au respect de la sécurité dans les activités équestres.

5. Résultats

Un candidat qui valide les 5 épreuves obtient le Brevet de Randonneur d'Argent.

L'examineur valide les résultats grâce à son code dans les 8 jours suivant l'examen.

6. Equivalences

Pour les titulaires du Galop 4 de Pleine Nature, la saisie de 10 journées de randonnées dont deux consécutives sur son carnet électronique entraîne automatiquement la validation du Brevet de Randonneur d'Argent.

Pour les titulaires d'un carnet de randonnées électronique comportant 10 jours de randonnées minimum dont deux consécutives, la validation du Galop 4 de Pleine Nature entraîne automatiquement la validation du Brevet de Randonneur d'Argent.

BREVET DE RANDONNEUR D'OR

I- Définitions

Le Brevet de Randonneur d'Or reconnaît les compétences et connaissances suffisantes pour voyager à cheval dans le respect de sa monture et en toute sécurité.

II- Programme

1. Connaissances du cheval

a) Soins, alimentation du cheval

Choix et entretien du cheval

- ▶ Achat
 - Visite d'achat.
 - Législation, maladie réputées contagieuses, vices rédhibitoires.
- ▶ Entretien
 - Hygiène, pansage, soins aux pieds, hygiène générale.
 - Vermifugation.
 - Vaccinations, les maladies correspondantes (tétanos, grippe, rage) et leurs symptômes.
- ▶ Alimentation
 - Physiologie de l'appareil digestif. Notions sommaires.
 - Les aliments traditionnels : identification, qualité. L'eau, l'abreuvement. Les aliments traditionnels.
 - Le rationnement.
 - Pathologies liée à l'alimentation : les surdents, le lampas, l'échauboulure, la fourbure, la myoglobinurie. Symptômes des coliques digestives, les intoxications chimiques et leurs symptômes, les plantes toxiques.

b) Secourisme équin

- ▶ Les boiteries :
 - Généralités, conduite à tenir
 - Détermination du pied boiteux
 - Cas particulier du « clou de rue »
- ▶ Traumatismes et plaies : généralités, prévention, soins. Plaies de harnachement. Traumatismes oculaires. Prise de longe.
- ▶ Urgences digestives :
 - Obstruction de l'œsophage
 - Coliques
 - Diarrhées
- ▶ Etat de choc : coup de chaleur. Envenimation.
- ▶ Affections parasitaires de la peau : connaissances sommaires. Hygiène du cheval parasité, précautions à prendre contre la transmission des parasites.

c) Connaissances médicales vétérinaires

- ▶ Appareil locomoteur :
 - Anatomie, le squelette. Les grands ensembles musculaires.
 - Les tares.
- ▶ Appareils respiratoire et circulatoire :
 - Anatomie, physiologie, connaissances élémentaires.
 - Les principaux symptômes d'affection de l'appareil respiratoire.
 - Savoir : prendre le pouls, le rythme respiratoire, examiner les muqueuses, déshydratation, pli de peau.

d) Confection de la trousse de secours

- ▶ La pharmacie d'écurie
- ▶ La trousse de secours de randonnée

- ▶ Pansements, bandages. Principaux moyens de contention. Manipulations diverses. Injections dans les limites légales d'intervention

e) Seller, brider, harnacher

- ▶ Harnachement et paquetage, étude des différents modèles existants, leur ajustage et leur arrimage,
- ▶ Entretien des différentes pièces de harnachement, utilité pratique,
- ▶ Comment attacher un cheval à quelque chose, attacher quelque chose à un cheval, construire quelque chose pour un cheval (exemple : ligne à chevaux, bat-flanc, licol de fortune, etc.),
- ▶ Fixation d'un paquetage complet (précautions),
- ▶ Savoir réparer le harnachement qui casse ; moyens de fortune et de couture,
- ▶ Toiletter, équiper un cheval pour le transport, protections, embarquement.

f) Maréchalerie

- ▶ Les pieds et les aplombs,
- ▶ Accidents, soins,
- ▶ Les fers, les clous, l'outillage de dépannage. Savoir retirer et remettre un fer. Les fers de dépannage, les hippo-sandalettes et autres modèles, leur utilisation.

2. Connaissances de l'environnement et de la pratique équestre

a) Topographie – orientation

- ▶ Planimétrie : différentes cartes utilisables en Tourisme Equestre, échelles, unités de mesure, signes conventionnels, s'orienter avec la planimétrie,
- ▶ Nivellement : courbes de niveau,
- ▶ Mesurer un angle, un angle de marche, une distance,
- ▶ La boussole, orienter la carte, les différents nords,
- ▶ S'orienter avec le soleil,
- ▶ Utilisation du G.P.S.

b) Règlementation et acteurs du Tourisme Equestre

- ▶ Acteurs : centres équestres, CRE, CRTE, FFE, CNTE...
- ▶ La licence, les assurances,
- ▶ Notions de responsabilités civiles et pénales,
- ▶ Conduite à tenir en cas d'accident,
- ▶ Notions de courtoisie vis-à-vis de la population et « usages et coutumes entre cavaliers »,
- ▶ Qu'est ce qu'un chemin rural, une forêt domaniale ? (référence aux articles 59, 61, 92 du code rural et 177 du code forestier),
- ▶ Connaissance du code de la route, règlement applicable aux cavaliers, circulation en campagne et en forêt,
- ▶ Comment traverser une route, un passage à niveau, changer de direction, contourner un obstacle, aborder une intersection, etc. (référence aux articles R. 6, R. 7, R. 9, R. 10, R 23, R. 24, R. 38, R. 40-1, R. 43-2, R. 213, R. 214, R. 221, R. 222, R. 224 du code applicable),

c) Environnement naturel

- ▶ Faune, flore : reconnaître 12 arbres ou arbustes, 12 plantes à fleurs, 10 animaux sauvages et 10 oiseaux, sur photos
- ▶ Notion d'écosystème
- ▶ Les différents milieux
- ▶ La chaîne alimentaire
- ▶ Les différents types de pollution

3. Equitation

- ▶ Maîtrise et aisance du cavalier aux trois allures,
- ▶ Passage de difficultés naturelles sur un parcours en terrain varié,
- ▶ Conduite d'un cheval de main.

III- Épreuves de l'examen

1. Epreuve 1 : Topographie - orientation

a) Epreuve théorique

Le candidat doit répondre par écrit ou par oral. L'évaluation se finalise par un verdict acquis ou non acquis.

b) Parcours de type POR

Parcours de type POR ne dépassant pas 10 kilomètres : épreuve spécifique ou en randonnée si le candidat guide le groupe sous contrôle du responsable.

L'évaluation se finalise par un verdict acquis ou non acquis.

2. Epreuve 2 : Soins, secourisme équin, alimentation du cheval

Le candidat tire au sort deux sujets de pratique ou de simulation de pratique : le premier sur l'alimentation et l'entretien, le deuxième sur les soins et le secourisme équin. L'évaluation se finalise par un verdict acquis ou non acquis.

Le titulaire du certificat de Connaissances Soins et Secourisme Equin/Entretien du cheval obtient de droit cette épreuve.

3. Epreuve 3 : Règlementation

Le candidat doit répondre par écrit ou par oral. L'évaluation se finalise par un verdict acquis ou non acquis.

4. Epreuve 4 : Maréchalerie

Le candidat doit réussir l'épreuve de maréchalerie avec son entretien. L'évaluation se finalise par un verdict acquis ou non acquis.

Le titulaire du certificat de Connaissances en Maréchalerie obtient de droit cette épreuve.

5. Epreuve 5 : Connaissances du milieu naturel

Le candidat doit répondre par écrit ou par oral. L'évaluation se finalise par un verdict acquis ou non acquis.

6. Epreuve 6 : Seller, brider, harnacher

Le candidat doit réussir l'épreuve pratique, évaluée en acquis/non acquis.

7. Epreuve 7 : Equitation

Cette épreuve correspond à la pratique équestre du Galop 6 de Pleine Nature et ne peut être validée que sur le terrain ou en randonnée.

Les titulaires du Galop 6 de Pleine Nature obtiennent de droit cette épreuve.

IV- Session d'examen

1. Centre d'examen

Tout organisme adhérent à la FFE peut organiser des sessions d'examen.

Tout organisateur d'examen s'engage à saisir le procès verbal de résultats de la session qu'il a organisé sur ffe.com rubrique saisie de galop dans un délai maximum de 8 jours après la date de l'examen.

2. Examineurs

Les examinateurs doivent être titulaires de la licence de pratiquant FFE de l'année en cours et d'un code d'examineur valide.

Le code examinateur est accordé aux titulaires d'un diplôme requis pour l'enseignement, l'encadrement et l'animation des activités équestres qui en font la demande, dans les limites des prérogatives de leur diplôme.

3. Conditions d'inscription

- ▶ Etre titulaire de la licence fédérale de l'année en cours,
- ▶ Avoir 12 ans révolus au jour de l'examen,
- ▶ Etre titulaire du Brevet de Randonneur d'Argent,
- ▶ Totaliser 10 journées de randonnée minimum après l'obtention du Brevet de Randonneur d'Argent, dont au moins deux fois quatre journées consécutives avec nuitées en gîte, bivouac, relais d'étapes, validées sur le carnet de randonnées.

4. Evaluation

Les cavaliers et leurs montures doivent se présenter dans une tenue correcte et adaptée. Le port d'une protection céphalique NF EN 1384 est obligatoire.

Les harnachements doivent être propres et ajustés, adaptés à l'activité, au niveau des candidats et de leurs montures, et en bon état permettant ainsi la pratique équestre en toute sécurité.

L'examineur doit refuser un couple cavalier/monture qui se présente en dehors des conditions nécessaires au respect de la sécurité dans les activités équestres.

5. Résultats

Chacune des épreuves doit être acquise pour que le Brevet de Randonneur d'Or soit acquis.
L'examineur valide les résultats grâce à son code dans les 8 jours suivant l'examen.

6. Equivalences

Pour les titulaires du Galop 6 de Pleine Nature, la saisie de 20 journées de randonnées dont deux fois quatre journées consécutives sur son carnet électronique entraîne automatiquement la validation du Brevet de Randonneur d'Or.
Pour les titulaires d'un carnet de randonnées électronique comportant 20 jours de randonnées minimum dont deux fois quatre journées consécutives, la validation du Galop 6 de Pleine Nature entraîne automatiquement la validation du Brevet de Randonneur d'Or.